

LE PARLEMENT PANAFRICAIN

Le Parlement panafricain est une des institutions de l'Union africaine (UA). Sa séance inaugurale a eu lieu le 18 mars 2004. La structure institutionnelle de l'UA est semblable à celle de l'UE et le Parlement panafricain a pris le Parlement européen pour modèle. Ainsi, la représentation du PE à la session inaugurale a été fortement appréciée. Mme Karin Junker, Vice présidente de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, a transmis un message du président Cox dans lequel il assurait le nouveau Parlement de "*l'amitié profonde et du soutien enthousiaste du Parlement européen*". Le président Cox rappelait aussi l'évolution du PE, d'Assemblée consultative à un Parlement élu au suffrage universel direct et co-législateur, et insistait sur le rôle que devrait jouer le Parlement panafricain dans la prévention des conflits.

La présidente du Parlement panafricain a été reçue par le président Borrell le 30 mai 2005. Mme Mongella s'est alors déclarée intéressée par toute forme de coopération entre les deux institutions. Le PE peut être un exemple politique et pratique puisque le Parlement panafricain travaille aussi en plusieurs langues. La Bibliothèque du PE coopère déjà avec le Parlement panafricain.

Composition: au moins un cinquième de femmes

Le Parlement panafricain est composé de cinq députés de chaque Etat membre, désignés par leur parlement d'origine pour cinq ans. Au moins l'un de ces cinq députés doit être une femme et la représentation doit respecter "*la diversité des opinions politiques de chaque parlement*". En vertu du Protocole relatif au Parlement panafricain, les députés devront, à terme, être élus au suffrage universel direct. Le Parlement est actuellement composé de 200 parlementaires venant de 40 pays. La composition finale devrait être de 265 députés des 53 pays de l'UA.

La Tanzanienne Gertrude Mongella a été élue, par bulletin secret, première présidente du nouveau Parlement, en mars 2004. Le Parlement a aussi quatre vice-présidents, choisis en veillant au respect de l'équilibre géographique.

Pouvoirs et objectifs

Les pouvoirs du Parlement sont consultatifs mais, selon le Protocole, "*L'objectif ultime du Parlement panafricain est de devenir, à terme, une institution dotée des pleins pouvoirs sur le plan législatif*". Il peut organiser des missions d'enquête ou d'observation des élections. Une délégation s'est ainsi rendue au Darfour fin 2004.

Les objectifs du Parlement panafricain sont notamment la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la transparence, la familiarisation des peuples africains aux objectifs des politiques de l'UA, la promotion de la paix et de la stabilité, la facilitation du développement et de la coopération en Afrique et le renforcement de la solidarité continentale (article 3 du Protocole).

Structure

Le Parlement panafricain a son siège en Afrique du Sud, actuellement au Gallagher Estate, Midrand. Il se réunit en session plénière deux fois par an. Sa quatrième session aura lieu du 21 novembre au 2 décembre 2005. Le Parlement dispose de dix commissions permanentes qui se réunissent, sauf exception, lors des sessions parlementaires.